REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

Nombre de membres				
Présents	Pauvairs	Absents		
11	/	4		

Date de la con	vocation
20 octobre	2022

N° 24102022013

REHABILITATION IMMEUBLE **AD 297 & 299 : DEMANDE DE** SUBVENTION DETR 2023

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHASPIPZAVE

Requ le 19/11/2022

043-214300626-20221034-24102022013-DE

Séance du 24 octobre 2022

L'an deux mil vingt deux et le vingt-quatre octobre

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents: Mrs CHAMAYOU P., ROCHER P., ARNAUD A., FOURY D., MIGNE J., MICHEL A., Mines VIDAL FROY S., BRUNETON M., AURELLE V., BONCOMPAIN C.

Absent: Mmc MARTEL D., Mr GARRAGOS F

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune est propriétaire de 2 immeubles situés à CHASPUZAC au centre-bourg, à savoir :

- Immeuble AD 299 CHASPUZAC 4 Rue de l'Eglise
- Immeuble AD 297 CHASPUZAC 4 Rue de l'Eglise

Afin de redynamiser le centre bourg et ne pas laisser ces immeubles se dégrader, la Commune souhaite procéder à leur réhabilitation. Ce projet permet également de répondre à une forte demande de location en raison de la proximité de la zone industrielle située sur notre territoire.

Un projet de réhabilitation avec la création de 5 logements est envisagé. Un avant-projet a été réalisé par l'architecte BERGER-GRANIER. Le montant des travaux estimé s'élève à 817 874,00 euros hors taxes.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter les Services de l'Etat afin d'obtenir une subvention au titre de la DETR 2023 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour cette opération.

Le plan de financement de cette opération s'établirait ainsi :

DEPE	DEPENSES RECETTES		
OBJET	MONTANT	OBJET	MONTANT
TRAVAUX	710 900,00	SUBVENTION DETR (30 %)	213 000,00
HONORAIRES MOE	65 374,00	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	,
MISSION CSPS + CT	6 000,00	FONDS FRICHES	100 000,00
IMPREVUS (5%)	35 600,00		
	ĺ	EMPRUNT	400 000,00
TOTAL HT	817 874,00		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
TVA (20 %)	163 574,80	AUTOFINANCEMENT	268 448,80
, ,	,	COURT TERME TVA	200 110,00
TOTAL TTC	981 448,80	TOTAL	981 448,80

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- e de solliciter une subvention de 213 000,00 euros soit 30 % de la dépense subventionnable des travaux hors taxes plus honoraires, au titre de la DETR 2023 pour financer la réhabilitation de cet ancien atelier avec son habitation en 4 logements locatifs et la dépendance ancien garage
- T d'approuver le plan de financement présenté pour un montant total de travaux 981 448,80 euros TTC.
- T' d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'appel d'offres du marché de travaux

Fait et délibéré à Chaspuzae, le 24 octobre 2022 Pour extrait certifié co

LE MAIRE. Michel JOUBERT

SECRETAIRE DE S Florence VIDAL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 19 novembre 2022

et publication ou notification du 19 novembre 2022